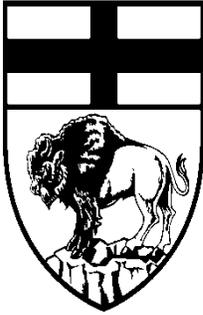


Mercredi 24 avril 2024



**ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA**

**FEUILLETON** N° 49  
ET AVIS

**PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE**

**PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES**

**TREIZE HEURES TRENTE**

**AFFAIRES COURANTES**

**DÉPÔT DE PROJETS DE LOI**

M<sup>me</sup> la ministre SCHMIDT

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur l'environnement/The Environment Amendment Act*

M<sup>me</sup> la ministre NAYLOR

(N° 26) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act*

M<sup>me</sup> la ministre MARCELINO

(N° 27) — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act*

M<sup>me</sup> la ministre MARCELINO

(N° 28) — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act (2)*

M. le ministre SALA

(N° 32) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act*

M. le ministre WIEBE

(N° 34) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act*

Ministre ASAGWARA

(N° 35) — *Loi sur le protecteur des aînés/The Seniors' Advocate Act*

M. BALCAEN

(N° 204) — *Loi modifiant la Loi sur le changement de nom/The Change of Name Amendment Act*

M<sup>me</sup> COOK

(N° 205) — *Loi modifiant la Loi sur la désignation de bénéficiaires (régimes de retraite, d'épargne et autres)/The Beneficiary Designation (Retirement, Savings and Other Plans) Amendment Act*

M<sup>me</sup> STONE

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des images intimes/The Intimate Image Protection Amendment Act*

M. WASYLIW

(N° 210) — *Loi sur la protection des propriétaires contre les offres d'achat non sollicitées/The Homeowner Protection from Unsolicited Purchase Offers Act*

---

## **RAPPORTS DE COMITÉS**

### **DÉPÔT DE RAPPORTS**

### **DÉCLARATIONS DE MINISTRE**

### **DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ**

### **QUESTIONS ORALES**

### **PÉTITIONS**

M. BALCAEN

M<sup>me</sup> COOK

M. EWASKO

M. GOERTZEN

M. GUENTER

M. JACKSON

M. JOHNSON

M. KHAN

M<sup>me</sup> LAMOUREUX

M. NESBITT

M. PERCHOTTE

M. PIWNIUK

M. SCHULER

M<sup>me</sup> STONE

M. WOWCHUK

### **GRIEFS**

# ORDRE DU JOUR

## AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

### COMITÉ PLÉNIER

### COMITÉ DES SUBSIDES

(98 heures 15 minutes)

---

### DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

M<sup>me</sup> la ministre MARCELINO

(N<sup>o</sup> 7) — *Loi abrogeant la Loi sur les projets de construction dans le secteur public (appels d'offres)/The Public Sector Construction Projects (Tendering) Repeal Act*

(M. le ministre WIEBE)

**Projet de loi choisi par l'opposition**

M<sup>me</sup> la ministre MARCELINO

(N<sup>o</sup> 9) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act*

(M. NESBITT — 19 minutes)

**Projet de loi choisi par l'opposition**

M. le ministre WIEBE

(N<sup>o</sup> 30) — *Loi sur les richesses inexplicées (modification de la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement et de la Loi sur les corporations)/The Unexplained Wealth Act (Criminal Property Forfeiture Act and Corporations Act Amended)*

(M. JOHNSON — 26 minutes)

---

### DEUXIÈME LECTURE

M. le ministre WIEBE

(N<sup>o</sup> 16) — *Loi sur la remise de rapports relativement à la responsabilisation en matière de réglementation et modification de la Loi sur les textes législatifs et réglementaires/The Regulatory Accountability Reporting Act and Amendments to the Statutes and Regulations Act*

**Projet de loi choisi par l'opposition**

M. le ministre ALTOMARE

(N<sup>o</sup> 21) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

**Projet de loi choisi par l'opposition**

M. le *ministre* WIEBE

(N° 29) — *Loi modifiant la Loi sur le contrôle des gilets de protection balistique et des véhicules blindés/The Body Armour and Fortified Vehicle Control Amendment Act*

M. le *ministre* MOSES

(N° 31) — *Loi sur le stockage de carbone capté/The Captured Carbon Storage Act*  
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M<sup>me</sup> la *ministre* NAYLOR

(N° 33) — *Loi n° 3 modifiant la Loi sur le changement de nom/The Change of Name Amendment Act (3)*

Ministre ASAGWARA

(N° 36) — *Loi modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Amendment Act*

---

## MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

M<sup>me</sup> la *ministre* MARCELINO

Que l'Assemblée législative du Manitoba condamne les efforts qui mettent en péril les pensions des Canadiens et qu'elle déclare qu'elle appuie collectivement le Régime de pensions du Canada ainsi que les mesures et stratégies qui renforcent le régime de pension national des aînés, des retraités et des travailleurs de la province et du pays.

(M<sup>me</sup> la *ministre* FONTAINE)

M<sup>me</sup> la *ministre* MARCELINO

Que l'Assemblée législative du Manitoba affirme son engagement envers l'appel au cessez-le-feu immédiat dans la guerre opposant Israël et Gaza pour contrer la crise de famine.

(ouvert)

---

# FEUILLETON DES AVIS

## AVIS DE MOTIONS POUR LE PROCHAIN MARDI OÙ SERONT EXAMINÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

### PROPOSITIONS

M<sup>me</sup> DELA CRUZ — Respect des aînés

12. Attendu :

que le gouvernement provincial a prévu la somme de 22,3 millions de dollars pour offrir de meilleurs soins aux aînés grâce à l'augmentation du nombre d'heures de soins directs dans les foyers de soins personnels et à la mise en œuvre du nouveau Programme de santé et de sécurité à domicile pour soutenir le vieillissement à domicile;

qu'il a réservé des fonds pour la création d'un nouveau poste de protecteur des aînés afin de protéger contre tout danger les aînés de la province, y compris les Aînés des Premières nations;

qu'il a créé un nouveau crédit d'impôt pour les aînés et un fonds destiné au financement des travaux d'amélioration de l'accessibilité pour les aînés afin qu'ils puissent vivre leur retraite dans la dignité;

qu'il a annoncé la construction d'un nouveau foyer de soins personnel de 95 lits à Lac-du-Bonnet afin que les aînés puissent vieillir dans leur collectivité dans la dignité;

qu'il embauche du personnel pour ajouter plus de 60 lits destinés aux patients dont les cas sont moins graves, ce qui aidera les aînés, y compris les Aînés des Premières nations, qui attendent une place dans un foyer de soins personnel;

qu'il est à l'écoute des professionnels de la santé de partout dans la province, y compris du personnel affecté aux foyers de soins personnels et aux soins à domicile;

qu'il a élaboré un plan visant à aider les aînés à obtenir les soins dont ils ont besoin en s'engageant à embaucher 1 000 nouveaux travailleurs de la santé, ce qui permettra de réduire les délais d'attente dans les urgences, d'accroître la capacité d'effectuer des examens diagnostiques et de procéder à plus de chirurgies ici même dans la province;

que le précédent gouvernement conservateur a réduit l'aide accordée aux foyers pour aînés et permis que des logements abordables pour aînés soient vendus;

que même s'il a promis de créer 1 200 nouveaux lits dans les foyers de soins personnels, le nombre de lits a en fait diminué pendant qu'il était au pouvoir,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à respecter les aînés, y compris les Aînés des Premières nations, à leur rendre la vie plus abordable et à résoudre les problèmes causés par les années de compressions irresponsables et de mauvaise gestion du précédent gouvernement conservateur en mettant en œuvre son plan visant à financer les travaux d'amélioration de l'accessibilité pour soutenir le vieillissement à domicile et à créer des lits dans les foyers de soins personnels.

---

## **AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ**

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le vendredi 26 avril 2024, à 10 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin de procéder à l'examen détaillé de la *Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes*.

\* \* \*

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le vendredi 3 mai 2024, à 8 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'entendre les exposés portant sur son examen détaillé de la *Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes*.